

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 4330

présenté par

M. Viala, M. Emmanuel Maquet, M. Brochand et M. Gosselin

ARTICLE 48

Compléter l'alinéa 10 par la phrase suivante :

« Cette nomenclature est établie afin de ne pas imputer à l'artificialisation nette d'un territoire l'artificialisation résultant d'une optimisation de la densité d'une zone urbaine. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La nomenclature de la définition de l'artificialisation précisée par décret n'impute pas à l'artificialisation nette d'un territoire l'artificialisation résultant d'une optimisation de la densité d'une zone urbaine.